

# SEANCE DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021



L'an deux mil vingt et un, le vendredi vingt-six février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Michel RAPHALEN, Maire.

Etaient présents : Mr RAPHALEN Michel, Mr PETILLON Loïc, Mme LANNOU Annie, Mr GOUZIEN Eric, Mr LE BRUN Thierry, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr FERREIRA DA COSTA José, Mme BUREL Elodie, Mr GERBE Alain, Mr MIAGOUX Jean-Pierre, Mr DEPIENNE Romain, Mme GOUZIEN LE GALLO Valérie et Mme PELLEN QUINIOU Perrine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : VAN THIELEN Yves.

Madame PELLEN QUINIOU Perrine a été élue secrétaire.



Le conseil municipal a :

- déclaré que les comptes de gestion dressés (budget communal et budget annexe Lotissement L'Orée du Bois), pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part – Délibération n° 2021/1 ;

- approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget communal de 2020 – Délibération n° 2021/2 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 310 350,21 €

Recettes : 615 900,12 €

Excédent de fonctionnement de l'exercice : 77 476,71 €

d'où un excédent de fonctionnement cumulé de 305 549,91 €.

Section d'investissement :

Dépenses : 64 107,61 €

Recettes : 223 936,06 €

Excédent d'investissement de l'exercice : 30 395,07 €

d'où un excédent d'investissement cumulé de 159 828,45 €.

d'où un excédent global cumulé de 465 378,36 €.

- approuvé à l'unanimité le compte administratif du budget annexe « Lotissement L'Orée du Bois » de 2020 – Délibération n° 2021/3 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

- autorisé le Maire à signer la commande de matériel informatique pour l'école pour la somme de 8 735,44 € HT (10 482,53 € TTC) auprès de la société JMB de Brest dans le cadre de l'appel à projet « Label Ecoles numériques 2020 » - Délibération n° 2021/4 ;
- autorisé le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat entre la CCPBS et la commune concernant le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols (SIADS) du Pays Bigouden porté juridiquement par la CCPBS, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 – Délibération n° 2021/5 ;
- voté la cotisation de 195,03 € à l'Association des Maires du Finistère – Délibération n° 2021/6 ;
- validé la commande de travaux d'électricité, à savoir le déplacement des éclairages de la salle du conseil municipal par l'entreprise Yffic Elec de Tréogat pour la somme totale de 1 111,48 € HT (1 333,78 € TTC). Le devis initial s'élevait à 573,99 € HT (688,79 € TTC). Les éclairages installés ne sont pas ceux prévus initialement, car lors de leur démontage, il s'est avéré que les structures étaient endommagées – Délibération n° 2021/7 ;
- décidé de créer un emploi non permanent au service technique, à savoir un contrat à durée déterminée de 6 mois – Délibération n° 2021/8 ;
- décidé de retenir la proposition de Taup'Green pour le piégeage des taupes au prix de 1 000 € pour l'année 2021 – Délibération n° 2021/9.